

Présidence : Suède

**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT
(1332^e séance plénière)**

1. Date : vendredi 20 août 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 12 heures

Clôture : 12 h 25

2. Présidente : Ambassadrice U. Funered

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : POINT EFFECTUÉ PAR LA PRÉSIDENTE RELATIF
À LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION
HUMAINE

Présidente (annexe 1), Royaume-Uni, Slovénie-Union européenne, États-Unis
d'Amérique (PC.DEL/1290/21), Suisse (PC.DEL/1289/21 OSCE+), Canada
(annexe 2), Norvège (PC.DEL/1292/21), Turquie

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer

1332^e séance plénière
Journal n° 1332 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

Chers collègues,

Nous sommes maintenant à quatre semaines de ce qui aurait dû être des vacances d'été pour nous tous. Vous savez tous également que nous avons décidé de reporter le début des vacances afin de nous assurer qu'aucun effort n'a été épargné pour parvenir enfin à un consensus relatif à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité et le Budget unifié.

Bien que nous soyons finalement parvenus cette semaine à un consensus sur la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité et sur le Budget unifié, il n'y a malheureusement toujours pas de consensus sur les trois décisions spécifiques du Conseil permanent concernant la plus grande conférence annuelle sur les droits de l'homme en Europe, à savoir la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Plus précisément, j'ai le sentiment qu'il existe un consensus moins un pour adopter ces décisions. Or la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine est une réunion d'une importance capitale non seulement pour nous, mais aussi pour l'OSCE, car cette réunion est le principal événement annuel dans la troisième dimension.

Je tiens à rappeler que nous avons présenté nos propositions pour les trois thèmes spécialement choisis il y a six mois. Nos propositions ont été bien accueillies. Une seule délégation a estimé que l'un des trois thèmes proposés, « Élections démocratiques », était inacceptable pour elle et a proposé de le remplacer par « Droits économiques, sociaux et culturels ». La même délégation a également insisté pour que les deux autres thèmes proposés, « Liberté d'expression » et « Crimes de haine », soient modifiés, ce qui a été fait.

Depuis lors, nous avons tenu toutes les délégations informées durant les réunions du Comité sur la dimension humaine. Nous avons organisé plusieurs réunions du Comité préparatoire et permis ainsi à chaque délégation d'exprimer sa position et son point de vue sur les positions des autres. En outre, nous avons mené des consultations approfondies tant au niveau des experts qu'au cours des dialogues politiques. Dès le début, nous avons précisé deux points.

Premièrement, nous avons déclaré à plusieurs reprises que nous étions prêts à examiner et à accepter toute proposition susceptible de nous conduire plus rapidement à un

consensus, même si cela signifiait renoncer à nos propres priorités. Il suffit de comparer nos propositions initiales avec les derniers projets révisés des décisions sur la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine pour voir le chemin parcouru. Les modifications montrent la volonté et la souplesse dont ont fait preuve un grand nombre d'États pour faire des concessions en vue de satisfaire une petite minorité. Permettez-moi également d'ajouter que les séances de travail qui n'ont pas été modifiées ne doivent pas être considérées comme des concessions. Il s'agit plus ou moins de séances de travail permanentes où les intitulés et les points subsidiaires ont tous été convenus à plusieurs reprises dans le passé.

Deuxièmement, nous avons également précisé à plusieurs reprises que si une délégation souhaitait tenir des consultations supplémentaires, nous serions plus qu'heureux de lui donner satisfaction. Notre porte a toujours été ouverte à tout le monde. Mais lorsqu'une délégation présente une liste d'exigences qui évoluent constamment et insiste pour qu'elles soient satisfaites et conformes à sa propre approche unilatérale afin que les décisions soient adoptées, il ne s'agit plus d'une consultation mais d'une prise en otage.

Bien que nous nous soyons tous engagés à adopter l'ordre du jour au plus tard quatre mois avant la tenue de la réunion, nous avons poursuivi les discussions jusqu'au 23 juillet, date à laquelle l'intercession d'été aurait dû commencer. Malheureusement, une délégation n'a toujours pas pu ou voulu s'associer au consensus à ce moment-là. Elle a réaffirmé sa position qui consiste à dire que ce n'est pas à elle de s'associer aux 56 autres délégations mais que ce sont à ces 56 délégations de satisfaire à au moins trois de ses conditions préalables, qui constituent toutes un précédent. Une semaine plus tard, le 30 juillet, nous avons eu une nouvelle réunion du Comité préparatoire où il est apparu une fois de plus que la même délégation ne pouvait pas se rallier au consensus.

Puis, pendant trois semaines, la Présidence suédoise a poursuivi les consultations en espérant que « quand on veut, on peut ». Or cette volonté n'est toujours pas là.

Il est de notre responsabilité à tous de nous engager de bonne foi en faveur d'une adoption rapide des décisions afin de faciliter la planification, la préparation et l'organisation de nos réunions prescrites et des travaux de notre Organisation.

Il y a un peu plus de dix ans, à Astana, nos ministres ont réaffirmé pour la dernière fois « que tous les principes et engagements de l'OSCE, sans exception, s'appliquent également à chaque État participant » et qu'ils étaient « comptables envers nos citoyens et responsables les uns envers les autres de leur pleine mise en œuvre ».

L'objectif même de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine est précisément exprimé dans cet engagement du Sommet, à savoir rendre des comptes à nos citoyens et être mutuellement responsables.

Chers collègues, la Réunion est organisée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme qui, pour pouvoir la mener, a besoin de temps, de prévisibilité et d'avis du Conseil permanent. Ce n'est pas pour rien que nous nous sommes tous engagés à adopter l'ordre du jour au moins quatre mois à l'avance.

C'est donc avec une grande tristesse que nous constatons qu'en dépit de nos efforts, surtout pendant ce qui aurait dû être une intersession, une délégation n'est toujours pas prête ou disposée à s'associer au reste d'entre nous pour adopter par consensus ces décisions attendues depuis longtemps et fournir au Conseil permanent des orientations pour l'organisation de ladite Réunion de cette année.

En conclusion, je tiens une fois de plus à exprimer mes regrets qu'après tous les efforts déployés et en dépit des principes et des engagements très clairs de l'OSCE, il n'y ait toujours pas de consensus sur les trois projets de décision sur la Réunion et je ne dispose pour l'instant d'aucun élément indiquant que cette position sera modifiée. Ceux qui prônent la nécessité d'une réforme de l'Organisation en général, et de la dimension humaine en particulier, n'ont pas besoin de chercher bien loin.

Nous avons tous reconnu que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'État de droit est au cœur du concept global de sécurité de l'OSCE.

Nous avons également tous convenu que notre mise en œuvre des engagements à cet égard serait examinée à la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Nous demandons donc instamment à la délégation qui n'est pas encore prête ou disposée à consentir à ces trois décisions de s'associer au reste d'entre nous.

Je vous remercie. Veuillez noter que cette déclaration sera ajoutée au journal de ce jour.



1332^e séance plénière
Journal n° 1332 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Madame la Présidente,

Nous vous remercions d'avoir fait le point sur l'état d'avancement des décisions du Conseil permanent concernant la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine.

Je voudrais faire les trois remarques suivantes :

1. Le sommet de Helsinki de 1992 indique très clairement qu'une Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine doit avoir lieu chaque année. La décision du Conseil permanent n° 476 (PC.DEC/476) donne uniquement des instructions sur la manière dont la réunion doit être organisée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme. Rien dans nos engagements n'indique que cette réunion ne doit pas être tenue. L'année dernière, le Conseil permanent a pris, dans des circonstances extraordinaires, une décision exceptionnelle (décision n° 1376) annonçant que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ne serait pas tenue.
2. Au sein de l'OSCE, nous parlons sans cesse du principe du consensus mais force est de constater que ces dernières années, ce principe est de plus en plus malmené. Ce consensus, qui devrait consister à parvenir, de manière coopérative et collaborative, à des décisions partagées qui reflètent le meilleur résultat possible pour l'ensemble des États participants, ne saurait devenir l'otage des intérêts étroits et personnels d'un seul État participant.
3. Les thèmes spécifiquement choisis et l'ordre du jour ont fait l'objet de longues négociations menées de bonne foi depuis des mois. Or les thèmes retenus ne sont pas ceux que nous aurions choisis, car de nombreuses concessions et adaptations ont été faites. Telle est la nature du compromis. Néanmoins, le Canada et l'écrasante majorité des États participants sont prêts depuis un mois à s'associer au consensus sur ces décisions.

Madame la Présidente,

Cette semaine, nous sommes parvenus à un consensus et avons adopté des décisions sur la conférence annuelle d'examen des questions de sécurité et le budget unifié. Il est grand temps que les décisions sur la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la

dimension humaine soient adoptées par le Conseil permanent. Nous croyons comprendre, surtout après la séance d'aujourd'hui, qu'il n'y a qu'une délégation qui refuse de s'associer au consensus sur ces décisions. Il est temps qu'elle y consente ; nous l'appelons donc à lever ses objections et à s'associer au consensus.

Je vous remercie. Je demande que cette déclaration soit ajoutée au journal de ce jour.